

Québec, le 1^{er} octobre 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Afin de vous permettre de terminer l'organisation de l'année scolaire 2021-2022, je vous transmets l'horaire officiel de la session d'examen de janvier 2022, de juin 2022 et d'août 2022. De façon générale, l'horaire officiel des épreuves ministérielles pour l'année scolaire 2021-2022 est en continuité avec celui des années scolaires précédentes. Toutefois, celui-ci tient compte, au primaire, de la durée réduite des épreuves ministérielles.

Ainsi, vous constaterez que l'épreuve obligatoire de mathématique de la 6^e année se déroulera sur trois jours au lieu de cinq. Vous remarquerez également que les épreuves obligatoires de français et d'anglais, langue d'enseignement, au primaire, sont aussi écourtées d'une journée.

La session d'examen de juin 2022 est semblable à celle des années précédentes. Les enjeux critiques relatifs à la passation, à la correction et aux traitements des résultats d'épreuves de sanction pour les élèves font en sorte que la dernière épreuve ministérielle de la 4^e secondaire se déroulera le 20 juin 2022.

De même, en réponse aux besoins dont vous nous avez fait part, la session d'examen du mois d'août a été légèrement retardée par rapport aux années précédentes. Cette modification facilitera la tenue des cours d'été et permettra d'éviter les conflits d'horaire entre les épreuves de la 4^e et de la 5^e secondaire. Malgré ce changement, la publication des résultats de cette session ne sera pas retardée.

Il est important de souligner que l'implantation de l'épreuve unique de 4^e secondaire liée au nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada est reportée à l'année scolaire 2022-2023. Une épreuve d'appoint, d'utilisation facultative, mais dont la date est fixée à l'horaire officiel, sera plutôt mise à la disposition du réseau scolaire pour la session d'examen de juin 2022. En ce qui concerne les sessions de janvier 2022 et d'août 2022, aucune épreuve ne sera fournie au réseau scolaire et aucune date n'est fixée à l'horaire officiel; le moyen d'évaluation et la date de passation seront déterminés par les milieux.

Nous invitons les organismes scolaires à planifier, durant les jours restants au calendrier scolaire, des épreuves institutionnelles portant sur d'autres apprentissages du curriculum et dont la correction ainsi que les traitements de résultats sont entièrement effectués localement.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'J'.

Jean-François Roberge